



## VERMELLES

### COMPTE FINANCIER UNIQUE - NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget administratif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est disponible sur le site internet de la commune.

#### COMPTE FINANCIER UNIQUE

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique fait apparaître les résultats ci-après

#### RESULTATS BUDGET 2025


##### Résultat section fonctionnement



 Libellé	Montant	<input type="checkbox"/>
Dépenses de fonctionnement (1)	4 334 726,13	<input type="checkbox"/>
Recettes de fonctionnement (2)	4 467 193,20	<input type="checkbox"/>
Solde de l'exercice (3) = (2 - 1)	132 467,07	<input type="checkbox"/>
Résultats antérieurs reportés (002) N-1 (4)	293 351,41	<input type="checkbox"/>
Résultat global de clôture (5) = (3 + 4) (Excédent ou déficit à reprendre au 002 en N+1)	425 818,48	<input type="checkbox"/>
RAR Dépenses (a)		
RAR Recettes (b)	0,00	<input type="checkbox"/>
Solde (6) = (b - a)		
Résultat cumulé = (5 + 6)	425 818,48	<input type="checkbox"/>

##### Résultat section investissement



 Libellé	Montant	<input type="checkbox"/>
Dépenses d'investissement (1)	2 023 504,57	<input type="checkbox"/>
Recettes d'investissement (2)	1 464 568,28	<input type="checkbox"/>
Solde de l'exercice (3) = (2 - 1)	-558 936,29	<input type="checkbox"/>
Résultats antérieurs reportés (001) N-1 (4)	362 072,22	<input type="checkbox"/>
Solde d'exécution (5) = (3 + 4) (Excédent ou déficit à reprendre au 001 en N+1)	-196 864,07	<input type="checkbox"/>
RAR Dépenses (a)		
RAR Recettes (b)	166 185,00	<input type="checkbox"/>
Solde (6) = (b - a)		
Résultat cumulé = (5 + 6) (Besoin/excédent de financement)	-30 679,07	<input type="checkbox"/>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services. 2025, les dépenses de fonctionnement sont détaillées comme suit :

FONCTIONNEMENT		2023	2024	2025
	<b>DEPENSES</b>			
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 629 377,64	1 519 520,96	1 535 814,10
012	charges de personnel	2 145 087,72	2 312 711,28	2 324 426,54
014	Atténuations de produits	569,00	1 149,00	2846
65	autres charges de gestion courante	277 012,83	290 882,18	276 204,41
66	charges financières	43 081,77	35 634,89	72 821,95
67	charges exceptionnelles	170,00	264,00	296,78
68	dotations dépréciation des actifs		282,20	0
042	opération d'ordre dont amortissement	347 590,20	211 413,59	122316,35
	<b>RECETTES</b>			
013	atténuation de charges	51 425,58	72 144,68	87 298,63
042	opération d'ordre (travaux en régie)	9 918,83	2 629,00	1 569
70	produits des services	257 201,93	252 664,48	280 741,24
73	impôts et taxes	2 806 735,29	2 842 664,57	1 461 647,85
731	fiscalité locale			1 450 431,49
74	dotations et participations	1 132 294,49	1 030 523,22	1 055 955,02
75	autres produits de gestion courante	94 550,46	85 491,00	128 090,09
76	produits financiers	180,95	200,20	188,65
77	produits exceptionnels	241 017,13	93 800,00	1000
78	reprise sur provisions			271,23

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien, les impôts et taxes payées par le CCAS, les primes d'assurance etc.

**Chapitre 012** : Ce chapitre comprend les rémunérations principales : Les traitements des agents titulaires (fonctionnaires) et les salaires des agents contractuels mais aussi les charges sociales, les cotisations versées aux caisses de retraite (CNRACL, IRCANTEC), la sécurité sociale, les cotisations pour l'assurance chômage, la médecine du travail, et les versements au CNFPT, les frais d'assurance : (accidents du travail, maladies professionnelles

**Chapitre 65** : Ce chapitre indemnités des élus, versements à des organismes de formations, subventions aux associations, au CCAS..etc

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2025 à 2 324 426,54 €. De ce montant, il convient de déduire 87 298,63 € d'atténuation de charges (chapitre 013), correspondant notamment au remboursement de traitement par l'assurance, soit un montant net de charges de personnel s'élevant à 2 237 127,91 €.

Ce montant représente 51,57 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. La moyenne des communes de la même strate est de 52,7 %, ce qui place Vermelles en-dessous de la moyenne nationale.

Parmi les 100 communes de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR), Vermelles est classée 74ème sur les 100 communes du territoire.

La moyenne de l'intercommunalité s'élève à 542,30 €/hbt.

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 : 4 334 726.13€</b>
--

**Les recettes de fonctionnement s'élèvent à**

		<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre 70	PRODUITS DES SERVICES	257 201,93	252 664,48	280 741,24
73	IMPOTS ET TAXES	1 484 830,02	1 471 549,32	1 461 647,85
731	FISCALITE LOCALE	1 321 905,27	1 371 115,25	1 450 431,49
74	DOTATIONS	1 132 294,49	1 030 523,22	1 055 955,02
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	94 550,46	95 491	128 090,09
76	PRODUITS FINANCIERS	180,95	200,20	188,65
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	241 017,13	93 800,00	1000

**Chapitre 73 (et 731) : Les Impôts et la Fiscalité** (Taxe Foncière, taxe d'aménagement, etc.)

**Chapitre 74 : Les Dotations** C'est l'aide que l'État verse à la commune (la DGF notamment).

**Chapitre 70 : Les Produits des Services**

la cantine scolaire, la garderie, les concessions au cimetière ou la location des salles municipales.

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

Principalement les loyers des bâtiments que la commune possède.

**Chapitre 77 : Produits Exceptionnels**

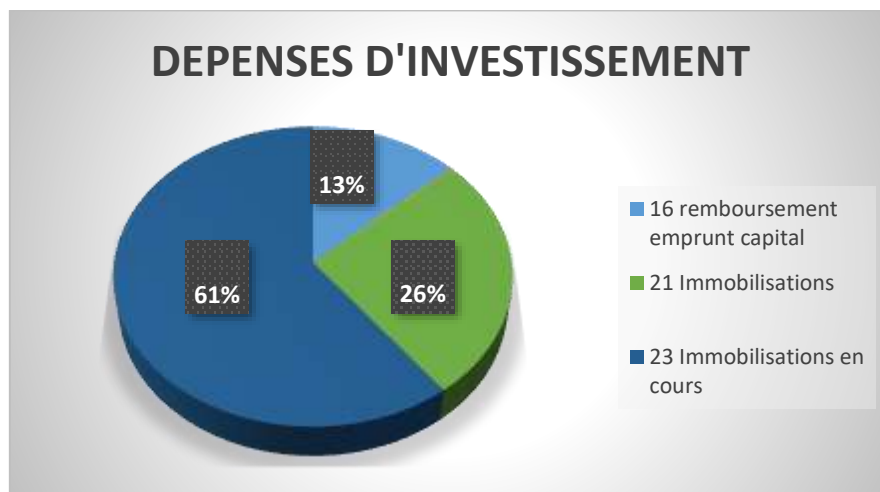
vente d'un terrain, remboursement d'une assurance, annulation d'une dette.

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 : 4 467 193.20€</b>
--

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Les dépenses d'investissement 2025** sont détaillées comme suit :

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>REALISE AU 31/12/2025</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Chapitre 16	remboursement emprunt capital	267 840,98	
040	opération d'ordre entre sections	1 569,00	
041	opérations patrimoniales	864,00	
20	Immobilisations	912,46	
204	Subventions d'équipement versé	275,50	
21	Immobilisations	530 010,31	7060 reprise concessions 11 270 marché voiries 6 144 poteaux incendie 7 200 rachat caméras -
23	Immobilisations en cours	1 222 032,32	182 360 marché extension Andrieu



**TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2025 : 2 023 504.57€**

Année	2022	2023	2024	2025
dépenses directes d'équipement	555 825	525 443	823 874	1 754 094.59
remboursements liés aux emprunts	294 130	307 180	313 603	267 840,98

**Chapitres 040 et 041** : Ce sont des transferts internes.

Le 040 : Souvent lié aux amortissements (on met de l'argent de côté pour remplacer du matériel qui vieillit). Elles correspondent à des écritures purement comptables qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement de trésorerie.

Le 041 : Des écritures pour régulariser la valeur du patrimoine (ex: un transfert de terrain).

**Chapitre 20 & 204** : Frais d'études et aides versées

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : des logiciels ou des études de géomètres

**Chapitre 16** : Il concerne les remboursements du capital des emprunts en cours.

**Chapitre 21** : il comprend les aménagements divers et les acquisitions (immobilisations corporelles).

**Chapitre 23** : Il concerne les travaux de bâtiments et voirie (immobilisations en cours).

**Les recettes d'investissement 2025** sont détaillées comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts	Réalisé 2025
001 - Solde d'exécution N-1	362072,22	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	121874,1	0
024 - Produit des cessions	42940	0
040 - Opé.d'ordre	649371,67	122316,35
041 - Opérations patrimoniales	864	864
11 - Dotations Fonds divers	94352,89	83742,9
1068 - Excédent de fonct. capitalisé	78062,78	78062,78
13 - Subventions d' Investissement	542135,56	259582,25
16 - Emprunts et dettes assimilées	920000	920000

10 - Dotations, il s'agit du remboursement de la TVA sur les travaux (FCTVA) et la taxe d'aménagement payée lors des constructions.

13 - Subventions d'investissement : Ce sont les aides directes que la mairie est allée chercher auprès de l'État, de la Région ou du Département pour financer un projet précis

16- Emprunts et dettes assimilées – ce sont les emprunts permettant de financer des équipements (écoles, routes)

021- Virement de la section de fonctionnement L'épargne de l'année.

024- Produits des cessions d'immobilisations : il s'agit par exemple de la vente du patrimoine.

040- Opérations d'ordre (Amortissements). Il s'agit d'écritures comptables qui mettent de côté une somme correspondant à l'usure de nos biens pour pouvoir les remplacer demain.

<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2025 : 1 464 568.28€</b>
---

<b>RATIOS</b>
---------------

Dépenses d'équipement brut/population : 367.71 euros

Dépense d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement : 40.30%

Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital /recettes réelles de fonctionnement 102.98%

Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement : 51.57%

Dépenses réelles de fonctionnement / population 882.88 euros

DGF/Population 167.23 euros

Encours de la dette/population 693.68 € par habitant

Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement 76.02%

Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement 3.24%

Recettes réelles de fonctionnement / population 912.47 euros